



## Compte rendu - F3SCT

Le 17/10/2023

*Mme la DASEN débute la séance par un mot suite au décès de Dominique BERNARD et souligne l'importance de la force du collectif qui doit nous amener à continuer nos missions d'enseignement.*

**Déclarations liminaires** : lire la nôtre en pièce jointe.

Mme la DASEN rappelle qu'elle prend toutes les mesures possibles pour sécuriser les écoles et établissements sur le département en collaboration avec tous les maillons institutionnels. Elle précise que malgré le cadre du plan Urgence Attentat, elle a pris la décision d'autoriser les manifestations sportives prévues en prenant toutes les précautions (renforcement des conditions de sécurité). Elle rappelle que l'école est aussi le lieu de l'apprentissage et de l'engagement. **Nous pensons à l'UNSA Éducation que c'est une bonne décision car les élèves ont besoin de ces rencontres sportives pour vivre leur jeunesse et continuer à s'épanouir.**

**Pour répondre à notre déclaration liminaire** et concernant les RSST, elle souhaite une vigilance et une prise en compte dès le 1<sup>er</sup> signalement, que les faits ne soient pas minorés. Le RSST traduit une souffrance au travail ce qui n'est pas le cas d'un fait établissement qui traduit un incident. Les faits établissements sont eux aussi immédiatement traités.

La prise en charge des enfants dont le comportement met à mal les enseignants et les personnels nécessitent une approche systémique et collective. Pour finir, Mme la DASEN rappelle avoir conscience de son obligation de protection des personnels et qu'elle l'assumera.

### 1) Approbation du PV du 27/06/2023

Approbation à l'unanimité.

### 2) Réponse et publication des avis votés à la séance du 27/06/2023

L'avis 16 concernant la réponse du directeur au RSST nécessitera une réponse académique harmonisée car le décret semble limiter l'action du directeur à la question des PPMS mais pas dans le cas de violences verbales et physiques. A suivre. L'UNSA Éducation vous tiendra informés des décisions prises au rectorat. L'avis 17 est abordé concernant la non application de la réglementation concernant les non réponses aux RSST. **Nous déplorons malgré nos demandes répétées que certains RSST restent sans réponse pendant plusieurs semaines.**

### 3) Situation des personnels du Collège MTA de Thouars

La psychologue du travail (Mme Etchetto) devrait intervenir à la demande des équipes et du nouveau Chef d'établissement afin de vérifier que tout est bien rentré dans l'ordre. Les personnels sont satisfaits de la nouvelle situation.

L'UNSA-Éducation précise qu'une sérénité de travail est retrouvée. Les collègues enseignants et de la vie scolaire ont de suite réinvesti leur mission et se sont investis dans les divers projets qu'ils n'envisageaient plus au regard de la situation ambiguë dans laquelle ils travaillaient depuis 1 an. Nous remercions l'IA-DASEN pour son intervention efficace dans ce dossier.

#### 4) Conditions de travail des personnels des écoles de la Commune d'Aigondigné

Une concertation s'est tenue avec le prestataire, le directeur d'école, la municipalité et les parents d'élèves. Le téléphone fixe ne fonctionne pas à l'école maternelle – un téléphone portable mis à disposition par la mairie fonctionne. Les connexions filaires fonctionnent mais pas le Wi-Fi ! Le téléphone portable promis pour l'école élémentaire n'est toujours pas mis à disposition. Un point devait être fait cette semaine. Le problème viendrait du prestataire.

**Le SE-UNSA précise que si la collectivité est en difficulté dans ce dossier lié à la téléphonie, elle doit se retourner vers la Préfecture pour accélérer la remise en service de la ligne téléphonique.**

Mme la DASEN indique que compte tenu de l'Urgence Attentat, la solution doit se résoudre vite. M.Stoll va rencontrer la collectivité. Si la situation ne peut se résoudre, la Préfecture sera prévenue.

#### 5) Analyses des signalements RSST

48 observations : 39 dans le 1<sup>er</sup> degré et 9 dans le 2<sup>nd</sup> degré

##### Sur les 39 observations émises dans 22 écoles

- 14 sont non traitées
- 25 sont visées
- 9 en cours de traitement
- 11 traitées

##### Typologie des risques

17 RPS – 15 agressions physiques – 11 agressions verbales

##### Sur les 9 observations EPLE

- 7 visées
- 2 non visées
- 3 en cours de traitement
- 4 traitées

##### Typologie des risques

6 RPS – 2 agressions verbales – 1 ambiance thermique

**Le SE-UNSA précise que sur les 39 observations, il s'agit bien de situations différentes et pas de plusieurs RSST sur la même situation.**

Les incidents récents impliquant des menaces directes envers les enseignants doivent faire l'objet de signalements de Faits Établissements et doivent être pris très au sérieux par la DASEN. Les collègues qui ont subi les menaces se voit communiquer les coordonnées de relais qu'ils peuvent solliciter.



L'EMS contacte systématiquement l'établissement et fait le lien avec les services de sécurité.

Sur la situation d'un élève qui met à mal plusieurs établissements, Mme la DASEN rappelle la complexité de la situation au regard de l'obligation scolaire de ce jeune et la nécessité de protéger les personnels et les autres élèves.

Situation des Adjoints Gestionnaires dans 2 établissements : RSST pour des surcharges de travail pour les 2 collègues.

**L'UNSA-Éducation précise que les personnels bien que très investis sont fragilisés par cette surcharge de travail et le changement de progiciel va être très important ; il faudra du temps et de la formation pour accompagner ces personnels.**

#### **6) Mise en œuvre des préconisations issues de la visite du PIAL : suite de la séance du 9 mai 2023.**

FO demande l'abandon des PIAL. **A l'UNSA Éducation nous pensons que si les PIAL ne permettent pas toujours d'obtenir une gestion parfaite des AESH, nous continuons à penser que cette organisation en territoire d'intervention permet une gestion plus rationnelle des personnels en fonction des besoins et des ajustements, et d'être au plus proche des demandes des AESH.**

Harmonisation au sein du département sur le fonctionnement des PIAL :

- Outil de changement de PIAL
- D'ici 2025 tous les AESH seront gérés par le rectorat
- Réunion de début d'année scolaire de tous les Pilotes et Coordonnateur PIAL qui devrait intervenir avant décembre.
- Fiche de poste des personnels AESH : déterminée par le Vademecum National.
- Fiche de poste pour les AESH référents (un par PIAL) avec versement d'une prime de 667 euros (indemnité mise en place pour une mission d'un an). Ces fonctions devaient faire l'objet d'un appel à candidature de la part des pilotes de PIAL au sein des PIAL. Il a été fait l'année dernière. Les pilotes ont pu voir au sein de leur PIAL, quels sont les coordonnateurs qui avaient les compétences pour assurer ces missions.

Il y avait déjà des coordonnateurs en place au moment de la mise en place de l'indemnité.

Il y a toujours un coordonnateur pédagogique.

L'espace Tribu : tous les AESH sont invités à s'y connecter car cela répond à la demande d'avoir un espace d'échanges pédagogiques. Les AESH demandaient à avoir des espaces de travail collaboratifs ergonomiques : M.Sanchez, IEN ASH, précise que l'espace Tribu est bien cet outil de travail.

Simplification et aspect administratifs : dans l'attente qu'il n'y ait plus qu'un gestionnaire.

La création d'un mouvement départemental est posée : il y a une procédure inter-PIAL très précise mais pas intra-PIAL, le choix d'une limitation de la distance entre 2 établissements a été fait et limité à 20 km.

Formation : les formations sont organisées au niveau du département mais aussi au niveau du PIAL selon les besoins du terrain. La question de la formation sur le temps scolaire se pose d'autant plus que les AESH ont souvent plusieurs emplois.

Mme La DASEN ne souhaite pas opposer les conditions de travail des personnels AESH et les notifications des élèves.

## 7) Visite de la F3SCT 79 au RPID le Vanneau-Arçais

Quelle organisation pour cette visite ?

- Composition du groupe de travail : 2 ou 3 représentants des personnels + 1 représentant de l'administration - le 14/11/2023.
- Thématique : conditions de travail suite aux RSST.
- Au préalable : Réunion de travail pour préparer le questionnaire concernant les conditions de travail.

## 8) Formation des membres de la F3SCT.

Une 1<sup>ère</sup> journée de formation s'est déroulée le 10/10 avec l'ISST.

Une 2<sup>ème</sup> journée devrait être consacrée au DUER (le matin) et les RPS (l'après-midi)

Une 3<sup>ème</sup> sur le rôle du RSST, les enquêtes et les visites.

Ces 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> journées de formations s'organiseront entre janvier et juin 2024.

Les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> journées sont assurées par les organisations syndicales.

## 9) Plan de rénovation thermique du bâti scolaire.

Suite aux augmentations des températures, un travail est mené en lien avec la préfecture sur la situation d'un certain nombre d'écoles. La préfecture cible certaines écoles pour lesquelles un projet de réhabilitation est déjà prévu et sollicite pour avis la DASEN. L'État propose aux communes des appels à projet sur la rénovation du bâti scolaire. Certaines communes s'engagent dans ces investissements et répondent favorablement à ces appels à projet. Seulement, Madame L'Inspectrice d'Académie précise qu'elle n'a pas de moyen pour influencer les collectivités à s'engager dans cette typologie de travaux alors que nombre d'écoles auraient bien besoin d'être rénovées pour améliorer les conditions de travail des enseignants, et les conditions d'accueil des élèves. **Nous pensons à l'UNSA Éducation que si la priorité donnée à cette rénovation du bâti scolaire est souvent celle des mairies, il ne faut pas pour autant, oublier que beaucoup de cours d'école sont des fours bitumés qui doivent subir une mutation vers le verdissement.**

En ce qui concerne les collèges, cela dépend de la compétence du CD79 dans le cadre du Plan Collège 2050. Pour les Lycées, la problématique est la même mais dépend de la région.

A l'heure actuelle les collectivités vont privilégier les travaux en lien avec la sécurité.

## 10) Mise en place du dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence.

Les informations sont présentes sur l'intranet académique dans la « [rubrique RH](#) »

Cette fiche est accessible pour les témoins de situations de violence ou discrimination. Un document récapitulatif de la démarche est en cours de préparation.

## 11) Programme Bisannuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Au sujet de la formation initiale et continue des assistants de prévention : le contenu de formation se décide au niveau académique.

Dans le département des Deux-Sèvres, les missions d'assistants de prévention sont assurées par les CPC EPS. Ils doivent consacrer 20 % de leur temps à cette mission mais dans les faits, c'est beaucoup plus. Le choix de nommer un assistant de prévention qui ne serait pas un CPC permettrait de résoudre ce problème.

## 12) Avis de la F3SCT.

Lecture des avis validés par les représentants de l'UNSA-Éducation

### **Avis n°18 : Menaces de morts émis dans le registre santé et sécurité (RSST).**

*D'après l'article 59 du décret 2020-1427 : « La formation spécialisée prend connaissance des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur le registre de santé et de sécurité au travail prévu à l'article 3-2 du décret du 28 mai 1982 susvisé. »*

*Les représentant-es des personnels de la F3SCT79 constatent que plusieurs signalements RSST indiquent des menaces de morts émises à l'encontre des personnels de l'Éducation Nationale, comme celui du 17 juin 2023 avec une réponse hiérarchique : « Rapport circonstancié établi par le chef d'établissement. »*

*Sur ces situations indiquant des menaces de mort, les représentant-es des personnels de la F3SCT79 demandent que la protection fonctionnelle et un accompagnement au dépôt de plainte soient proposés au personnel menacé.*

*Les représentant-es des personnels de la F3SCT79 exigent que ces signalements fassent l'objet d'une réponse personnalisée comprenant des mesures de suivi et d'accompagnement spécifiques pour le personnel menacé de mort.*

### **Avis n°19 : Conditions de travail d'adjoint.e gestionnaire de collègue**

*Depuis la rentrée scolaire 2023, le service de gestion de collèges est déstabilisé, des alertes ont été faites en direction des services académiques. Les adjoint.e.s gestionnaires, des personnels expérimentés aux travail de gestion, indiquent dans le RSST : « une surcharge de travail, un accompagnement d'une personne qui avoue ne pas être motivée, qui est verbalement menaçante et insultante à mon endroit, des crises d'angoisse, peur de ne pouvoir affronter l'ensemble des tâches aux échéances budgétaires imposées, sentiment d'isolement, aucune écoute, aucune considération, crainte pour son intégrité physique et mentale. »*

*Les conditions de travail anormales ignorées par la hiérarchie académique installent dans l'environnement professionnel des adjointes gestionnaires de très forts risques psychosociaux avec des conséquences importantes sur la santé et conduisent à un profond dysfonctionnement du service de gestion des collèges. Les arrêts maladies établis par les médecins sont la conséquence de cette souffrance au travail.*

*Selon l'article L4121-1, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :*

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article [L. 4161-1](#) ;*
- 2° Des actions d'information et de formation ;*
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.*

*L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.*

*Les représentant-es des personnels de la F3SCT79 préconisent que l'employeur mettent en œuvre des actions de prévention des risques professionnels qui :*

- résorbent cette surcharge de travail subie par les personnels,*
- protègent la santé des personnels,*
- puissent restaurer un environnement professionnel serein,*
- affectent une quotité suffisante en équivalent temps plein d'un personnel formé aux procédures de gestion administrative.*

**Les 2 avis sont votés à l'unanimité.**

Johann BARANGER  
Sébastien COURROT  
Marion JULLIEN